

## BON DE COMMANDE CONTROLE D'ASSAINISSEMENT PREALABLE A LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

### COORDONNEES DU PROPRIETAIRE:

NOM : .....  
PRENOM : .....  
ADRESSE : .....  
N° TEL : .....  
E-MAIL : .....

### DEMANDE À CE QUE SOIT RÉALISÉ UN CONTRÔLE / DIAGNOSTIC DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ, SITUÉE :

ADRESSE : .....  
SECTION ET N° DE LA (DES) PARCELLE(S) : .....

### LA VENTE IMMOBILIERE EST SUIVIE PAR L'AGENCE IMMOBILIERE :

NOM : .....  
ADRESSE : .....  
PERSONNE A CONTACTER : ..... N° TEL : .....

### LA VENTE IMMOBILIERE SERA EFFECTUEE PAR L'OFFICE NOTARIAL :

NOM : .....  
ADRESSE : .....  
PERSONNE A CONTACTER : ..... N° TEL : .....

### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DE L'ASSAINISSEMENT :

PRESENCE SUPPOSEE DE DISPOSITIF(S) D'ASSAINISSEMENT AUTONOME (puits, fosse septique, épandage) :.....  
OUI  NON  NE SAIT PAS

ADRESSE DE L'IMMEUBLE : .....  
PERSONNE A CONTACTER : .....

*Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance de la réglementation applicable dans le domaine des contrôles de l'assainissement collectif et non-collectif (cf. Article L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, le règlement de service du Service Public de l'Assainissement Collectif et Non-Collectif de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois en vigueur).*

*Le contrôle des installations d'assainissement dans le cadre de la vente d'un bien immobilier permet d'établir l'état des lieux de l'installation à la date du contrôle. Il a une durée de validité de 3 ans.*

*Le coût du contrôle Assainissement est fixé à 120 € TTC. Le contrôle réalisé sera facturé au vendeur du bien immobilier.*

Fait à ..... Le.....

Signature du vendeur :